

DEMANDE D'ADHESION



Saison 20...../20.....

Je, soussigné(e), NOM : PRENOM :

Date de naissance : / / Profession :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Portable :

E-mail : (en majuscule et en précisant la casse si nécessaire) @

Mon numéro de licence FFRP en cas de réinscription

demande à adhérer à l'association « Gayant Marche Nordique » affiliée à la FFRP sous le n° 09729.

- Les statuts et le règlement intérieur sont disponibles sur le site Internet de l'association.
- Le montant de la cotisation est de **40 €** dont **29 €** sont reversés à la FFRP, au CDRP et à la mutuelle MDS pour l'assurance.
- Des conditions particulières existent pour les adhérents déjà affiliés à un autre club de la FFRP (**11 €**).

Cocher les cases qui vous intéressent :

Je désire m'abonner au magazine trimestriel « Passion Rando » (10 €).

J'accepte que mon adresse mail soit communiqué à la FFRP et de recevoir ainsi par ce moyen ma licence dématérialisée, ainsi que les informations relatives à la randonnée et diffusées par l'association. (Autorisation résiliable sur simple demande).

Je n'autorise pas la publication de mon numéro de téléphone portable au sein de l'association durant cette saison sportive. (nb: si je ne m'y oppose pas à l'inscription, je reste toutefois libre de le faire retirer de la publication à tout moment.)

Fait le : / /

Signature :

Ci-joint : (Cocher les cases)

Un chèque d'un montant de € à l'ordre de « Gayant Marche Nordique ».

Virement bancaire d'un montant de € sur le compte de « Gayant Marche Nordique ». (RIB en annexe)

Une copie de ma licence FFRP si adhésion par l'intermédiaire d'un autre club.

Pour une 1^{ère} inscription ou une reprise après 2 ans d'interruption ; un certificat médical de moins de 6 mois précisant l'aptitude à la pratique de la marche nordique.

Pour le renouvellement annuel de la licence ; veuillez prendre connaissance du questionnaire de santé joint en annexe et complétez ce qui suit :

« Je soussigné atteste avoir pris connaissance du questionnaire QS-Sport ci-joint en annexe ».

N-B : « Le but de cette simplification administrative est de responsabiliser les pratiquants vis-à-vis de leur santé »